

Les formations du mardi, décalage au jeudi 11 mai 2023 : présentation du module Projet Aménagement

Article publié le 27/04/2023 sur mon-territoire.fr

Source: [Economie & Territoire](#)

Dans le cadre du Club Utilisateurs de l'Atelier Economique, [Economie et Territoire](#) a mis en place les « formations du mardi ».

Chaque 1er mardi du mois, nous proposons à l'ensemble des utilisateurs de suivre une web formation sur l'Atelier Economique.

Lors de ces sessions, nous abordons l'Atelier Economique sous un angle différent, par exemple sur l'exploitation d'une fonctionnalité en particulier, ou bien sur une thématique afin de vous accompagner dans vos missions de tous les jours.

Ces formations sont gratuites et exclusivement réservés aux utilisateurs de la solution qui souhaitent se perfectionner sur l'Atelier Economique.

Au programme des "Formations du Mardi", nous vous proposons le jeudi 11 mai 2023, une session autour de la thématique : le module Projet Aménagement de l'Atelier Economique et de l'Atelier Fiscal ?



Ce module est proposé dans les deux solutions du Groupe Mon Territoire, en raison de son lien avec l'économie et la fiscalité. A titre exceptionnel, cette web formation sera réalisée le jeudi 11 mai 2023 de 10h à 11h30. Elle sera l'occasion pour les utilisateurs de l'Atelier Economique, disposant du module, d'approfondir leur connaissance. Les autres utilisateurs pourront découvrir ses possibilités.

Celui-ci permet de projeter les recettes fiscales liées à l'aménagement des zones d'activités et à l'implantation de nouvelles entreprises sur son territoire. Cet outil d'estimation détermine les retombées fiscales en fonction de la localisation du projet et de la nature des bâtiments.

Vous avez un projet d'aménagement ?

Renseignez les locaux, indiquez son emplacement et l'outil estimera, en fonction des caractéristiques de votre collectivité, les recettes fiscales !

Les montants théoriques revenant à chaque type de collectivité sont simulés :

- Montants de taxe foncière
- TEOM
- CFE



- TASCOM
- Taxe d'aménagement
- Compensations fiscales

Les effets liés à l'application du coefficient correcteur, dispositif d'équilibrage lié à la suppression de la TH sur les résidences principales, sont aussi intégrés.

La prochaine web formation du mardi se déroulera le mardi 6 juin 2023 de 9h30 à 11h. Le sujet sera communiqué prochainement.

N.B. : à noter dans vos agendas : avec les vacances d'été, il n'y aura pas de web formation du mardi en juillet et en août.

